



BUDGET PRIMITIF 2024 RAPPORT DE PRÉSENTATION



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

I - AXE D'ORIENTATION DU BUDGET 2024.....	3
II. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2024.....	5
III - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	6
3.1. Les recettes réelles de fonctionnement.....	6
3.1.1. Les produits des services et du domaine.....	6
3.1.2. La fiscalité.....	8
3.1.3. Les dotations et participations.....	9
3.2. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	10
3.2.1. Les charges à caractère général.....	11
3.2.2. Les charges de personnel.....	13
3.2.3. Les charges diverses de gestion	15
3.2.4. Les autres charges.....	16
IV – LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	17
4.1. Les recettes réelles d'investissement.....	17
4.1.1. Les subventions d'investissement.....	18
4.1.2. Dotations, fonds divers, et réserves.....	18
4.1.3. Les produits de cessions.....	18
4.1.4. L'emprunt.....	19
4.2. Les dépenses réelles d'investissement.....	19
4.2.1. Les opérations d'équipements.....	19
4.2.2. Les autres dépenses d'investissement.....	22
V. L'ÉPARGNE.....	23
VI. LES RATIOS OBLIGATOIRES.....	24
VII. LES BUDGETS ANNEXES.....	25
7.1. Le budget annexe "lotissements secteur Court Manteau".....	25

I - AXE D'ORIENTATION DU BUDGET 2024

◆ Notions réglementaires :

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'Assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur, (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 de la Commune, voté le 19 décembre 2023 par le Conseil Municipal, peut être consulté sur simple demande au pôle Finances à l'Hôtel de Ville aux heures d'ouvertures des bureaux.

◆ Un budget à nouveau sujet à l'inflation

L'exercice budgétaire 2023 aura été marqué par une inflation persistante, avec un pic à 6,3 % en février 2023. Le budget de la collectivité, bien que résilient, se trouve confronté à une accélération de ses dépenses de fonctionnement. Le budget primitif 2024 sera de nouveau confronté à une progression des prix qui affecte le secteur des collectivités locales (énergie, alimentation, transport) mais dans une moindre mesure qu'en 2023. Ainsi, pour notre construction budgétaire, nous nous sommes donnés comme cible une progression de dépenses de fonctionnement courantes, à périmètre constant, de 4 %.

Par ailleurs, nous constatons quotidiennement l'évolution de la commune avec l'arrivée de nouveaux habitants qui reflète son attractivité liée tout autant à son cadre de vie, à son dynamisme et à la qualité de ses infrastructures publiques comme privées. C'est pour cela que dans notre budget 2024, nous allons tenir compte de cette croissance et prendre en considération les besoins consentis par l'augmentation de la population. C'est ainsi plus de crédits budgétaires pour le fonctionnement de nos structures scolaires et périscolaires ou encore pour l'entretien de nos espaces publics qui se densifient.

Nous restons toutefois vigilants quant à l'équilibre de nos indicateurs de performance financière. En ce sens, bien que la conjoncture soit difficile, nous maintenons un taux d'épargne nette honorable, à plus de 10 %. Cela signifie que 10 % de nos recettes de fonctionnement sont affectés à nos investissements.

◆ **Un budget malgré tout conquérant, marqué par la poursuite de nos investissements structurants**

Pour 2024, ce sont encore plus de 8 M€ qui seront consacrés aux dépenses d'équipements. Cela représente près de 750 € par habitant, la moyenne des communes similaires étant plus proche des 300 €. L'année sera marquée par les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école Emilien Charrier, la fin des travaux de l'extension de la Salle Omnisports des Ribandeaux, le lancement des travaux autour du collège, ou encore ceux de la restructuration de la Salorge. Aussi, nos investissements touchent l'ensemble des secteurs géographiques de la commune et la plupart des politiques publiques dont nous avons la charge.

De plus, ces investissements se font de manière raisonnable et en rapport avec les moyens financiers de la commune. Nous prévoyons un emprunt d'équilibre de 3M€ au titre de l'exercice 2024, ce qui, nous assurent un niveau d'endettement tout à fait soutenable. La capacité de désendettement de la ville est ainsi projetée à un peu plus de 5 années à la fin de l'année 2024 or, le seuil d'alerte est fixé par les experts financiers à 10. Nous disposons donc, toujours, de réelles marges de manœuvre pour poursuivre la transformation de notre commune.

II. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Les crédits budgétaires s'élèvent en dépenses et en recettes à 13 651 050 € en fonctionnement, et 9 861 699 € en investissement. En cumul, l'équilibre budgétaire atteint 23 512 749 €, en hausse de 2,50% par rapport à l'année précédente.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

FONCTIONNEMENT		BP 2023	BP 2024	ECART BP 24/ BP 23
A	Recettes réelles de fonctionnement	12 632 700 €	13 523 050 €	7,05%
B	Recettes d'ordres de fonctionnement	40 000 €	128 000 €	220,00%
C = A+B	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 672 700 €	13 651 050 €	7,72%
D	Dépenses réelles de fonctionnement	10 693 975 €	11 149 650 €	4,26%
E	Dépenses d'ordres de fonctionnement	1 978 725 €	2 501 400 €	26,41%
F = D+E	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 672 700 €	13 651 050 €	7,72%
G = A-D	<i>Solde sur opérations réelles</i>	<i>1 938 725 €</i>	<i>2 373 400 €</i>	<i>22,42%</i>

INVESTISSEMENT		BP 2023	BP 2024	ECART BP 24/ BP 23
A	Recettes réelles d'investissement	8 037 931 €	7 110 299 €	-11,54%
B	Recettes d'ordres d'investissement	2 228 725 €	2 751 400 €	0,234517493
C = A+B	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 266 656 €	9 861 699 €	-0,039443905
D	Dépenses réelles d'investissement	9 976 656 €	9 483 699 €	-4,94%
E	Dépenses d'ordres d'investissement	290 000 €	378 000 €	30,34%
F = D+E	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 266 656 €	9 861 699 €	-3,94%

EQUILIBRE BUDGETAIRE DES DEUX SECTIONS	22 939 356 €	23 512 749 €	2,50%
---	---------------------	---------------------	--------------

III - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centres de loisirs, locations de salles, taxe de séjour...), aux impôts et taxes, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 13 523 050 €, soit une progression de 7,05 % par rapport au budget primitif 2023, et s'établissent comme suit :

RECETTES	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION BP 24 / BP 23
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 632 700,00 €	13 523 050 €	7,05%
013 - Atténuations de charges	133 000,00 €	91 000 €	-31,58%
70 - Produits des services du domaine	1 761 800,00 €	1 904 700 €	8,11%
73 - Impôts et taxes	8 887 100,00 €	9 783 500 €	10,09%
74 - Dotations et participations	1 705 150,00 €	1 622 875 €	-4,83%
75 - Autres produits de gestion courante	145 650,00 €	120 975 €	-16,94%
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0 €	#DIV/0!

3.1.1. Les produits des services et du domaine

Le chapitre 70 – produits des services et du domaine voit ses recettes augmenter de 8,11 %.

RECETTES	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION BP 24 / BP 23
70 - Produit des services et du domaine	1 761 800 €	1 904 700 €	8,11%
Redevances services à caractère culturel	686 650 €	754 650 €	9,90%
Redevances services à caractère de loisirs	50 000 €	51 200 €	2,40%
Redevances services à caractère social	358 500 €	407 000 €	13,53%
Redevance services périscolaires et enseignements	293 300 €	297 500 €	1,43%
Autres marchandises	120 000 €	130 000 €	8,33%
Remboursement de frais	160 700 €	170 850 €	6,32%
Autres produits	92 650 €	93 500 €	0,92%

◆ **Redevances services à caractère culturel : 754k€**

Composées des recettes générées par les activités du château, elles sont attendues en hausse de près de 10 %. D'une part, elles tiennent compte des résultats 2023 qui sont plus élevés que ce que nous avons anticipé dans le budget 2023. D'autre part, l'année 2024 sera marquée par l'extension des spectacles en journée durant les vacances de pâques. En ce sens, la politique tarifaire est adaptée aux prestations proposées.

Dans le détail, on trouve les recettes tarifaires des entrées du château, des spectacles nocturnes, de la Murder-Party, de l'activité escape Game ou encore des ateliers pédagogiques.

◆ **Redevances services à caractère de loisirs : 51 k€**

Il s'agit majoritairement du produit perçu au titre des aires de stationnement pour les camping-cars. La Commune en possède deux, l'une sur le secteur du plan d'eau de la Chapelle, l'autre en bordure de l'avenue de la Plage sur le secteur du Querry-Pigeon.

◆ **Redevances services à caractère social : 407 k€**

Ces recettes proviennent des tarifs appliqués sur les services périscolaires, accueil de loisirs, et le multi-accueil. On observe une tendance à la hausse ces dernières années en terme d'effectifs accueillis, et tout particulièrement au sein du service périscolaire (accueil du matin et du soir). Compte-tenu de l'atterrissage 2023, les recettes sont ajustées à la hausse pour 2024.

◆ **Redevances services enseignements : 297 k€**

Elles concernent les recettes du service de restauration scolaire. Après plusieurs années de hausse, on note une tendance à la stabilisation. Ainsi, une augmentation prudente, à 1,43 %, est anticipée.

◆ **Autres marchandises : 130 k€**

Les autres marchandises sont les produits de la boutique du Château, qui poursuit son développement.

◆ **Remboursements de frais : 170 k€**

Les remboursements de frais regroupent les participations des communes extérieures qui bénéficient du service de production de repas pour leurs élèves. On trouve également le remboursement de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral au titre du « parcours sports » proposé en milieu scolaire depuis 2022.

3.1.2. La fiscalité

RECETTES	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION BP 24 / BP 23
Impôts et taxes	8 887 100 €	9 783 500 €	10,09%
731 - Fiscalité locale	7 374 100 €	8 553 500 €	15,99%
Impôts directs locaux	6 184 900 €	7 423 000 €	20,02%
Autres contributions directes	25 000 €	20 000 €	-20,00%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	700 000 €	600 000 €	-14,29%
Taxe de séjours	410 000 €	460 000 €	12,20%
autres taxes	54 200 €	50 500 €	-6,83%
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	1 513 000 €	1 230 000 €	-18,70%
Attribution de compensation	1 458 000 €	1 180 000 €	-19,07%
Reversement jeux et paris hippiques	55 000 €	50 000 €	-9,09%

Le chapitre « impôts et taxes » est estimé à 9,78 M€, soit en progression de 10,09 %. Cette progression reflète surtout le décalage entre le prévisionnel et le réalisé 2023. En ce sens, l'écart avec ce dernier ressort plutôt à 1,7 %.

◆ **Les impôts directs locaux : 7,42 M€**

En hausse de 20 % par rapport au budget prévisionnel 2023, la hausse reste toutefois nettement plus mesurée si l'on se compare avec le réalisé de cette même année (+7,8%). Cette progression s'explique d'abord par la hausse réglementaire des bases estimée à 4,5 % compte-tenu de l'inflation. Ensuite, l'addition de nouvelles constructions sur la commune se traduit par une progression physique des bases attendue à 1,5 %. Enfin, l'application de la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, fixée à 15 % (délibération du 25 septembre 2023), explique l'écart avec l'année 2023.

◆ **La taxe additionnelle aux droits de mutation : 650 k€**

Assise sur les transactions immobilières réalisées sur le territoire de la Commune, la taxe additionnelle aux droits de mutation (TADM) est attendue en diminution en 2023. Prévues en 2023 à 700 k€ et finalement attendue à 900 k€, elle est anticipée en forte baisse en 2024, à 600 k€. En effet, la morosité du secteur immobilier constatée au niveau national depuis le début de l'année 2023 risque d'affecter notre territoire mais de manière décalée.

◆ **La taxe de séjours : 460k€**

L'année 2023 a été marquée par une augmentation significative du produit de la taxe de séjour dépassant pour la première fois la somme de 400 000 €. Pour 2024, on s'attend à une nouvelle progression avec un produit supérieur à 450 000 €. Les plateformes numériques prennent une place de plus en plus importante et représentent désormais plus de 25 % du produit.

◆ **Les reversements des paris hippiques : 50 k€**

Ce produit fiscal, dont la moitié est attribuée aux communes depuis 2019 (l'autre moitié étant attribuée à l'EPCI de rattachement), a légèrement reculé en 2023. Aussi, la prévision 2024 est révisée à la baisse.

3.1.3. Les dotations et participations

Le chapitre « dotations et participations » est attendu en baisse (- 4,83 %), pour s'établir à 1 622 875 €. Cette diminution s'explique essentiellement par la sortie progressive de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) avec une baisse significative de 120 k€.

RECETTES	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION BP 24 / BP 23
74 - Dotations et participations	1 705 150 €	1 622 875 €	-4,83%
741 - Dotation globale de fonct. (DGF)	935 000 €	838 000 €	-10,37%
Dotation forfaitaire	815 000 €	838 000 €	2,82%
Dotation nationale de péréquation (DNP)	120 000 €	0 €	-100,00%
744 - FCTVA	35 000 €	33 000 €	-5,71%
747 - Participations	516 450 €	513 775 €	-0,52%
748 - Autres attributions et participations	218 700 €	238 100 €	8,87%
Compensation exonérations taxes foncières	200 000 €	222 000 €	11,00%
Dotation CNI	0 €	15 000 €	#DIV/0!
Dotation recensement	17 700 €	0 €	-100,00%
autres	1 000 €	1 100 €	10,00%

◆ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 838 k€

La DGF poursuit encore sa baisse, avec l'extinction de la garantie de sortie de la Dotation Nationale de Péréquation. Aussi, entre 2014 et 2024, la DGF sera passée de 1 694 k€ à 838 k€ (-50 %).

◆ Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 33 k€

Le produit du FCTVA, qui concerne ici les dépenses éligibles en section de fonctionnement (entretien de la voirie et des bâtiments, informatique en nuage), devrait légèrement diminuer en 2024. En effet, avec le renforcement des effectifs du service bâtiment, l'entretien courant du patrimoine bâti est réalisé en interne. Les prestations d'entretien, qui ouvrent droits au FCTVA, ont de ce fait été réduites.

◆ Les participations : 514 k€

Les participations devraient légèrement reculer en 2024 à - 0,52 %. On retrouve les participations de la Caisse d'Allocations Familiales qui sont attendues en augmentation de 9,6 %, et qui assurent le financement de nos politiques publiques en lien avec la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

La baisse est donc en réalité « technique » avec la prévision en 2023 d'une recette au titre de l'amortissement des coûts de l'électricité, non reconduite en 2024.

◆ **Les autres attributions et participations: 238 k€**

Les compensations d'exonérations fiscales, qui composent en grande partie les attributions, devraient progresser encore en 2024, pour atteindre 222 k€. Il s'agit principalement de la compensation au titre de l'exonération de la taxe foncière pour les établissements industriels, instaurée en 2021.

A cela, il faut ajouter la dotation pour les titres sécurisés (cartes d'identité) dont le financement de l'État est attendu en hausse, et devrait s'élever pour la commune à 15 000 € en 2024.

3.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles sont constituées par des dépenses liées à l'entretien et à la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, l'entretien de la voirie communale, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer, ainsi que les charges salariales.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 11 149 650 €, soit une hausse de 4,26%, caractérisée, par l'inflation d'une part, et par le développement de la Commune d'autre part.

DÉPENSES	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION BP 24 / BP 23
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 693 975 €	11 149 650 €	4,26%
011 - Charges à caractère général	3 400 000 €	3 650 000 €	7,35%
012 - Charges de personnel	5 490 000 €	5 500 000 €	0,18%
014 - Atténuation de produits	627 850 €	627 850 €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	724 175 €	886 000 €	22,35%
66 - Charges financières	415 000 €	465 000 €	12,05%
67 - Charges exceptionnelles	5 950 €	6 300 €	5,88%
68 - Dotations aux provisions	31 000 €	14 500 €	-53,23%
022 - Dépenses imprévues	0 €	0 €	#DIV/0!

3.2.1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général connaissent une nouvelle progression en 2024, mais dans une moindre mesure que celle de 2023. En effet, cette année-là, l'augmentation avait été très marquée, à + 25,93 %, sous l'effet de l'inflation du poste « électricité - énergie » notamment. En 2024, avec 7,35 % de hausse attendue, on peut dire que la commune se situe dans la cible de l'augmentation subie par les collectivités locales qui pour rappel n'est pas totalement identique à l'inflation (indice IPC de l'Insee) compte-tenu de leur « panier » de dépenses.

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	ÉVOLUTION BP 24 / BP 23
TOTAL CHAPITRE 011 - ACHATS GENERAUX	3 400 000 €	3 650 000 €	7,35 %
602 / 603 Achats stockés et variation de stocks	73 000 €	80 000 €	9,59 %
606 Achats non stockés de matières et fournitures	1 320 180 €	1 277 155 €	-3,26 %
611 Contrats et prestations de serv.	260 300 €	323 100 €	24,13 %
613 / 614 Locations / Charges locatives	92 350 €	151 600 €	64,16 %
615 Entretien et réparations	782 290 €	775 375 €	-0,88 %
616 Prime d'assurances	52 435 €	110 125 €	110,02 %
618 Divers services extérieurs	103 050 €	108 725 €	5,51 %
622 Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	33 000 €	45 625 €	38,26 %
623 Publicité, publications, relations publiques	121 325 €	142 925 €	17,80 %
624 / 625 Transports / déplacements - missions	84 000 €	98 920 €	17,76 %
626 Frais postaux et de télécommunications	64 270 €	71 675 €	11,52 %
627 / 628 Services bancaires / Autres divers services	338 150 €	372 775 €	10,24 %
63 Impôts, taxes, et versements assimilés	75 650 €	92 000 €	21,61 %

◆ Un poste énergétique maîtrisé

Après la flambée de 2023, les prix de l'électricité proposés à la commune dans le cadre du groupement de commandes mis en place par le SYDEV vont de manière générale diminuer de 20 %. A cela, s'ajoute une part d'autoconsommation de l'ordre de 15 % pour certains de nos bâtiments publics suite à la pose de panneaux photovoltaïques et une gestion plus économe de notre énergie. Aussi, le budget dédié à l'éclairage public et à l'électricité sera de 343 k€ en 2024, soit en baisse de 35 % par rapport au budget 2023.

◆ **Un coût des assurances en forte hausse**

La ville n'échappera pas en 2024 aux difficultés que rencontrent les acteurs publics en matière d'assurances. Point positif, la ville, qui vient tous juste de renouveler ses contrats, a réussi à obtenir des propositions pour chacun des lots. C'est une première victoire puisque de nombreuses collectivités risquent de se retrouver sans aucune assurance à partir de 2024 faute d'offre. Ceci étant, le coût des assurances pour la ville sera deux fois plus élevé qu'en 2023.

◆ **Une attention particulière à la politique familiale et éducative**

La ville entend poursuivre le niveau de service proposé au sein des structures touchant la politique familiale (accueil de loisirs, périscolaire, multi-accueil...). Ainsi, hors charge de personnel, la ville y consacrera en 2024 près de 1 M€.

Pour poursuivre l'introduction de produits labellisés, et notamment les aliments issus de l'agriculture biologique, la ville augmentera de 6,5 % le budget qu'elle consacre à la confection des repas pour la restauration scolaire.

S'agissant de l'accueil de loisirs, la ville va continuer de proposer des sorties extérieures malgré le coût important des transports. Aussi, le budget, pour cette structure, progressera de 6 %.

Enfin, les crédits en faveur de la jeunesse sont en augmentation de 20 %. L'offre de mini-camps sera en particulier augmentée en 2024.

◆ **La poursuite d'une politique culturelle et évènementielle ambitieuse**

En 2024, la ville poursuivra ses actions liées à la programmation culturelle. D'abord, comme évoqué précédemment, les spectacles du château seront désormais organisés également lors des vacances de pâques. Les spectacles nocturnes, qui ont connu un réel succès en 2023, sont maintenus durant la période estivale. La fête médiévale sera reconduite, de même que les concerts d'été sur le secteur de Bourgenay. Enfin, des représentations théâtrales seront également proposées, à raison d'une par trimestre.

3.2.2. Les charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent à 5,5 M€, stable par rapport à 2023. Elles représentent désormais moins de 50% des dépenses de fonctionnement.

Ce ratio pour les communes du littoral touristique de plus de 10 000 habitants ressort à 58 % (source : observatoire des finances locales 2022).

NATURE	BP 2023	BP 2024	ÉVOLUTION BP 24 / BP 23
TOTAL CHAPITRE 012	5 490 000 €	5 500 000 €	0,18 %
621 Personnel ext. Au services	20 000 €	40 000 €	100,00 %
6411 Personnel titulaire	3 183 330 €	3 326 195 €	4,49%
6413 Personnel non titulaire	657 205 €	434 325 €	-33,91%
6416 Emplois d'insertion	0 €	0 €	#DIV/0!
6417 Apprentis	8 670 €	36 000 €	315,22%
6455 Assurances du personnel	130 225 €	140 150 €	7,62%
Charges patronales	1 490 570 €	1 523 330 €	2,20 %

◆ Les premiers effets de la mutualisation des services

Engagée depuis le 1^{er} trimestre 2023, la mutualisation des services avec la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral produira ses premiers effets en 2024. Pour rappel, les services de la direction générale, de la direction des systèmes d'informations et enfin de la direction des ressources humaines, sont désormais mutualisés. Pour 2024, la mise en œuvre de la mutualisation à plus grande échelle, c'est-à-dire avec un organigramme commun aux deux structures va progressivement se mettre en place. Aussi, le budget primitif 2024 est construit en prenant en compte les services d'ores et déjà mutualisés. Suivant la mise en œuvre du calendrier pour les autres services, le budget fera l'objet d'ajustement, mais les jeux d'écritures entre les dépenses et les recettes permettront de conserver son équilibre global.

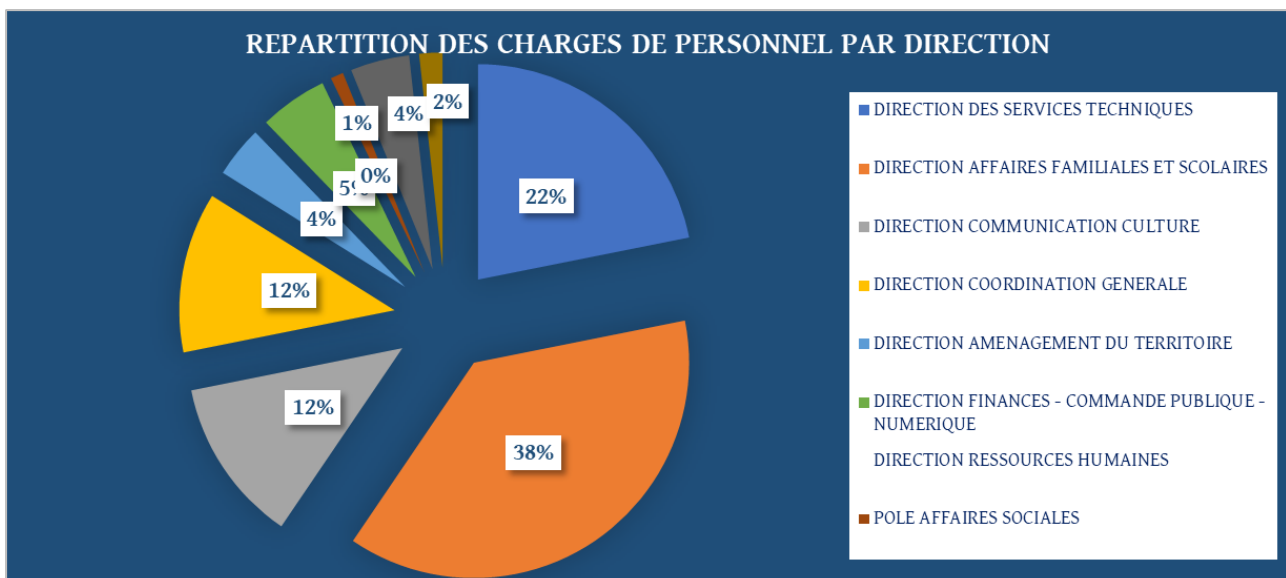
◆ La prise en compte du dégel du point d'indice et de diverses augmentations à la discrétion de l'État

L'exercice 2024 sera impacté, d'abord, par le dégel du point d'indice, qui sert au calcul de la rémunération des agents de la fonction publique territoriale, et qui est intervenu au 1^{er} juillet 2023.

La hausse de 1,5 % aura un impact de 60 000 € en année pleine. De plus, le coût de l'augmentation du SMIC, qui devrait avoir lieu au 1^{er} janvier 2024, est évalué à 40 000 €.

Ensuite, les agents de la fonction publique vont bénéficier de 5 points d'indice majorés (25 € brute par mois) à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette mesure, prise au niveau national, doit permettre d'assurer une progression de la rémunération des agents au regard de l'inflation actuelle.

Enfin, signalons aussi l'augmentation d'un point de la cotisation à la caisse de retraite des agents (CNRACL) soit 31 000 € en plus à la charge de la ville.



◆ **Un effectif, neutralisé des effets de la mutualisation, globalement stable**

En faisant abstraction des mutations liées à la mutualisation des services, les effectifs de la collectivité devraient rester globalement stables en 2024, en comparaison avec la situation à la fin de l'année 2023. Ainsi, à l'exception de la création d'un poste pour la police municipale et du recrutement de deux apprentis supplémentaires (service évènements et service des sports), le budget est construit à effectif constant. Des marges de manœuvre sont toutefois prises, notamment pour faire face à des absences qui nécessitent des remplacements et qui ne peuvent être anticipés à ce stade de l'élaboration du budget.

Pour autant, la restructuration des effectifs de la commune, qui a démarré en 2022 et qui s'est poursuivie en 2023, se traduit par l'introduction, pour la première fois, de postes supplémentaires en années pleines dans le budget 2024. En effet, certains recrutements sont intervenus en cours d'année 2023 et n'ont donc pas produit leurs effets à plein régime. En ce sens, et malgré les effets de la mutualisation, les charges de personnel en 2024 restent stables.

3.2.3. Les charges diverses de gestion

Les charges diverses de gestion progressent de 22,35%, et s'établissent désormais à 886 000 €.

NATURE	BP 2023	BP 2024	ÉVOLUTION BP 24 / BP 23
TOTAL CHAPITRE 65	724 175 €	886 000 €	22,35 %
653 Indemnités, frais de missions et formations	139 900 €	153 500 €	9,72 %
654 Pertes sur créances irrécouvrables	3 000 €	3 000 €	0,00 %
655 Participations obligatoires	392 950 €	406 700 €	3,50 %
657 Subventions de fonctionnement	118 900 €	131 025 €	10,20 %
658 Charges diverses	69 425 €	191 775 €	-100,00 %

◆ Indemnités, frais de missions et formations 153 k€

Compte-tenu de l'évolution du point d'indice qui est intervenu en 2023, et qui affecte les indemnités, le budget est ajusté en conséquence. L'enveloppe « formation » dont le budget est réglementé, complète ce poste.

◆ Les participations obligatoires : 406 k€

En hausse de 4,23 %, les participations obligatoires regroupent la contribution au SDIS pour 158 k€, et la participation versée aux écoles privées dans le cadre du contrat d'association (241 k€), qui devrait probablement augmenter au regard des charges et des effectifs.

◆ **Les subventions de fonctionnement :131 k€**

La Ville continue de soutenir le tissu associatif culturel, sportif, social, en revalorisant certaines enveloppes, notamment celles du sports. La subvention au CCAS est quant à elle budgétisée à hauteur de 20 000 € en 2024 étant donné l'excédent prévisionnel 2023. Elle permettra de couvrir les dépenses d'actions sociales que conduit la commune.

◆ **Les charges diverses : 191 k€**

En forte hausse en 2024, elles font l'objet d'une dépense exceptionnelle (indemnité d'éviction).

3.2.4. Les autres charges

◆ **Les charges financières : 465 k€**

En augmentation par rapport à 2023 (+12%), elles sont tout d'abord le reflet de la conjoncture économique du moment, qui se traduit par une augmentation des taux d'intérêts et qui n'épargne pas les collectivités. De plus, la ville ayant eu recours à l'emprunt en 2023 elle doit intégrer dans son budget 2024 de nouveaux frais financiers.

◆ **Les atténuations de produits : 628 k€**

Stables par rapport à 2023 (627 850 €), elles concernent le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). C'est la conséquence de la réforme de la taxe professionnelle, opérée en 2009, et qui repose sur la neutralité budgétaire pour les collectivités locales, tant d'un point de vue excédentaire que déficitaire. La réforme ayant eu pour conséquence un effet positif sur les recettes de la Commune, elle doit, en contrepartie, reverser cet excédent par le biais du FNGIR.

◆ **Les dotations aux provisions : 14 k€**

Suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes des Pays-de-la-Loire, la Commune est tenue de provisionner progressivement la charge relative au Compte Épargne Temps (CET) des agents de la Ville. En ce sens, 25 % du montant a été provisionné en 2023. Pour 2024, il est prévu une montée en charge à 50 %, d'où cette nouvelle provision.

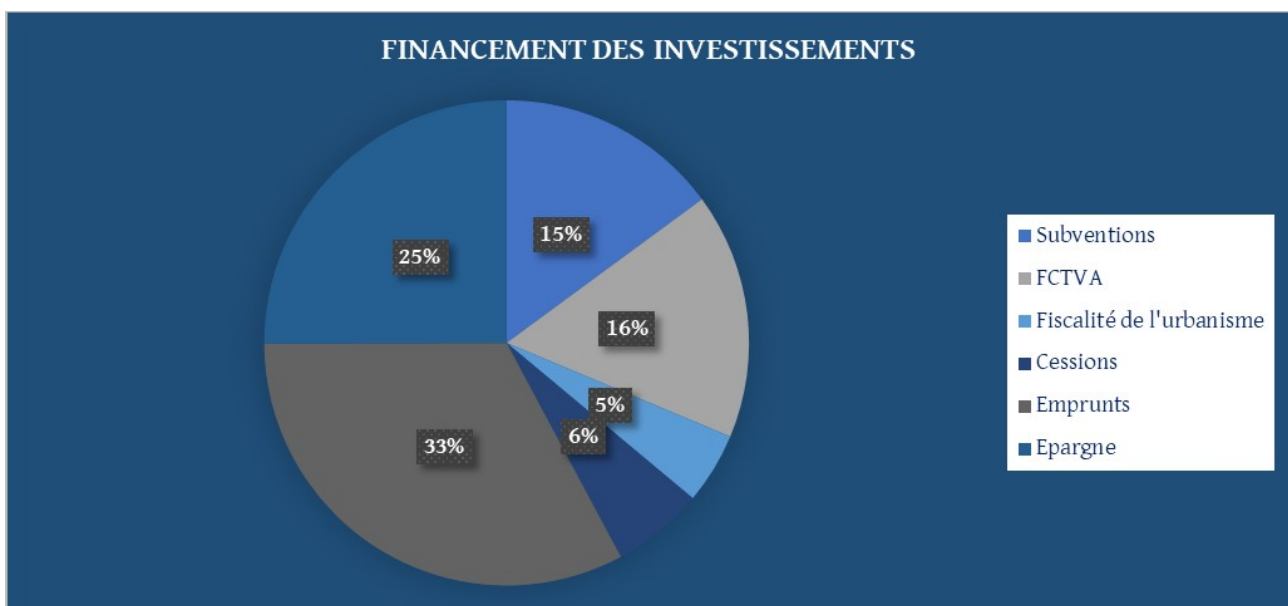
IV – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

4.1. Les recettes réelles d’investissement

Les recettes d’investissement assurent le financement du plan pluriannuel d’investissements de la collectivité. Elles s’établissent à 7 110 299 € en 2023, en baisse de 11,54 %.

RECETTES	BP 2023	BP 2024	ÉVOLUTION BP 24 / BP 23
Total recettes réelles d’investissement	8 037 931 €	7 110 299 €	-11,54%
13 - Subventions d’investissement	1 391 625 €	1 412 550 €	1,50%
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 911 306 €	3 103 749 €	-36,80%
10 - Dotations fonds divers et réserves	1 305 000 €	2 004 000 €	53,56%
165 - Dépôts et cautionnements reçus	10 000 €	10 000 €	0,00%
024 - Produits de cessions	420 000 €	580 000 €	38,10%

Aux recettes réelles d’investissement, vient s’ajouter l’épargne prévisionnel que dégage la section de fonctionnement. L’ensemble permet de financer l’intégralité de la section d’investissement pour atteindre l’équilibre.



4.1.1. Les subventions d'investissement

Elles contribuent au financement du plan pluriannuel d'investissements à hauteur de 15 %. En valeur, elles représentent un budget supérieur à 1,4 M€.

Pour 2024, sont attendues principalement les subventions suivantes :

- ◆ **Projet réhabilitation / extension école Emilien Charrier : 406 k€**
 - Etat (programme « DETR ») : 175 k€ (250 k€ obtenus au total) ;
 - Etat (programme « fonds vert ») : 69 k€ (99 k€ obtenus au total) ;
 - Conseil Départemental : 108 k€ (154 k€ obtenus au total) ;
 - SYDEV : 54 k€.
- ◆ **Projet reconstruction de la Salorge : 61 k€**
 - Conseil Départemental : 54 k€ ;
 - Vendée Grand Littoral : 7 k€.
- ◆ **Projet réhabilitation église Saint-Hilaire 96 k€**
 - Conseil Départemental : 96 k€.
- ◆ **Aménagement des espaces publics du collège 45 k€**
 - Conseil Départemental : 45 k€.
- ◆ **Projet travaux de sauvegarde du Château : 161 k€**
 - Direction Régionale des Affaires Culturelles : 72 k€ ;
 - Conseil Départemental : 38 k€ ;
 - Conseil Régional : 51 k€.

Enfin, dans le cadre des travaux de viabilisation de la ZAC des Minées, 550 k€ sont attendus au titre des participations aux équipements publics.

4.1.2. Dotations, fonds divers, et réserves

Elles sont estimées à 2 M€, en hausse de 53 %. Elles concernent, d'une part, le FCTVA attendu pour 1,5 M€, et d'autre part, la taxe d'aménagement pour 450 k€.

4.1.3. Les produits de cessions

Au budget primitif 2024, nous programmons 580 k€ de produits de cessions qui concernent des projets en cours de négociation.

4.1.4. L'emprunt

Pour équilibrer le budget, la Commune prévoit de recourir à l'emprunt à hauteur de 3,1 M€. Une fois les résultats 2023 connus et intégrés dans le budget, l'emprunt d'équilibre devrait descendre sous la barre des 3 M€.

4.2. Les dépenses réelles d'investissement

Inscrites à hauteur de 9,48 M€, elles diminuent de 4,94 % par rapport à l'exercice précédent.

DEPENSES	BP 2023	BP 2024	ÉVOLUTION BP 24 / BP 23
Total dépenses réelles d'investissement	9 976 656 €	9 483 699 €	-4,94%
Dépenses d'équipement (20,204,21,23)	8 896 656 €	8 298 699 €	-6,72%
Dotations fonds divers (10)	10 000 €	35 000 €	250,00%
Emprunts et dettes assimilées (16)	1 070 000 €	1 150 000 €	7,48%
Dépenses imprévues (020)	0 €	0 €	#DIV/0!

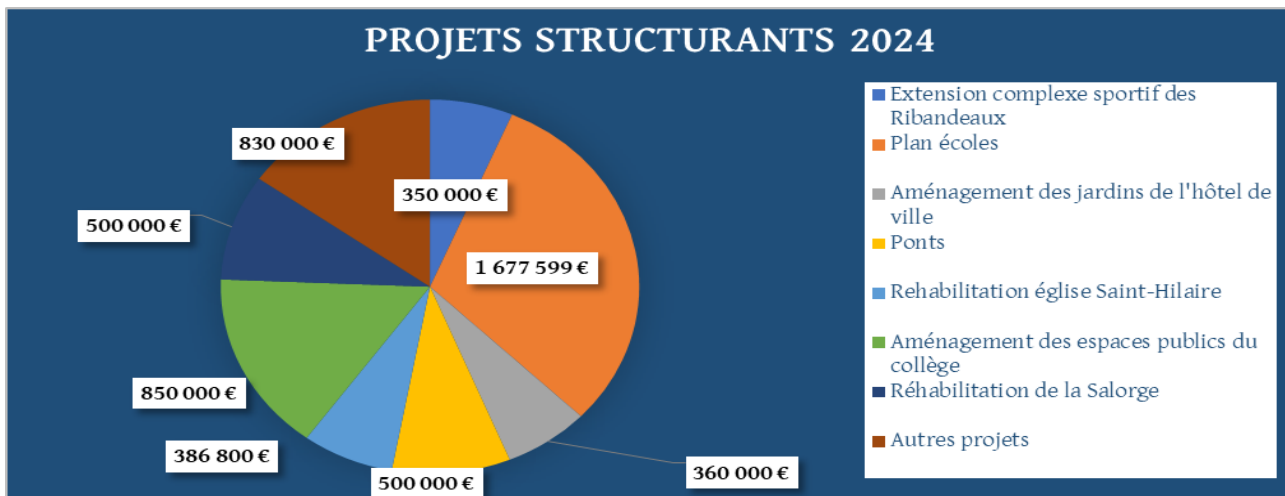
4.2.1. Les opérations d'équipements

La stratégie d'investissement de la collectivité repose sur un programme :

- Ambitieux pour répondre au développement démographique de la Ville,
- Supportable dans la durée pour garantir des services publics pérennes,
- Équilibré pour ne pas compromettre la situation financière de la commune à moyen terme.

Les grands projets 2024 (5,4 M€)

L'année 2024 sera marquée par la poursuite de nombreux projets structurants.



◆ **Projet extension de la salle de sports des Ribandeaux : 350 k€**

Les travaux d'extension de la salle de sports des Ribandeaux vont se terminer avec une mise en service de cet équipement prévue début 2024. D'une surface de 2 500 m², ce nouvel espace sera composé d'un plateau omnisports qui permettra notamment la pratique du Handball et du Basketball. Un mur d'escalade sera également à disposition des sportifs.

◆ **Projet réhabilitation / extension école Emilien Charrier : 1,3 M€**

Intégrée au plan école, la réhabilitation de l'école Emilien Charrier a démarré au 2^{ème} semestre 2023. Le budget global de l'opération est estimé à 1,76 M€. L'existant va faire l'objet d'une réhabilitation lourde afin de le rendre plus fonctionnel. Des économies d'énergies sont également ciblées grâce à des travaux d'isolation. Enfin, une extension du bâtiment sera réalisée pour y accueillir une troisième classe supplémentaire.

◆ **Projet restructuration école du Payré : 320 k€**

Les études vont se poursuivre au cours de l'année 2024. Il s'agira de valider l'avant-projet définitif et d'élaborer le dossier de consultation des entreprises. Un démarrage des travaux, pour la partie maternelle, est prévu en 2025.

◆ **Projet aménagement des espaces publics du collège : 850 k€**

Au cours de l'année 2023, la ville a lancé une étude portant sur le site des Ribandeaux, en vue notamment de dimensionner le stationnement autour du collège et de réfléchir aux flux de circulation. Ainsi, un schéma de déplacement autour du collège permettant le partage de la voie entre les véhicules particuliers et les transports collectifs a été élaboré. De plus, un aménagement cyclable et piéton sera créé pour favoriser les mobilités douces autour du site. Les places de stationnement, enfin, seront créées par la commune aux abords du collège et des salles de sports des Ribandeaux.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 2ème semestre 2024. L'enveloppe budgétaire est aujourd'hui fixée à 1,6M€ TTC dont 850 k€ au titre de l'exercice 2024.

◆ **Projet Aménagement des jardins de l'hôtel de ville : 360 k€**

La livraison du siège communautaire, programmée pour la fin de l'année 2023, va permettre de lancer les travaux d'aménagement des jardins de l'hôtel de ville. L'espace le long du chenal du Payré, derrière les deux équipements publics, sera repensé. L'objectif étant d'en faire un lieu de vie agréable au travers un aménagement paysager qualitatif.

Le budget global de l'opération est fixé à 360 k€.

◆ **Projet rénovation des ponts : 500 k€**

Suite au diagnostic réalisé en 2022, le pont du Veillon nécessite des renforcements. Les travaux vont démarrer en 2024, pour une enveloppe estimée à 450 k€. Également, en 2024, une maîtrise d'œuvre pour le pont des hautes mers sera lancée, et un diagnostic plus général sur l'ensemble des ponts de la commune sera réalisé.

◆ **Projet de restructuration de la Salorge au village de la Guittière : 500 k€**

En lien avec le projet d'inscription de l'estuaire du Payré en « Grand Site de France », la Commune souhaite reconfigurer la Salorge située au niveau du village de la Guittière. Également utilisée par certaines associations locales, sa reconfiguration permettra d'améliorer le confort des utilisateurs et de mettre en valeur le patrimoine de la ville.

Le budget global de l'opération est évalué à 1,1M€. Pour 2024, ce sont 500 k€ qui devraient être engagés.

◆ **Projet réhabilitation de l'Église Saint-Hilaire : 386 k€**

Suite au diagnostic sanitaire réalisé en 2021, 4 phases de travaux ont été identifiées. La première, qui sera lancée en 2024, concernera le clocher occidental et la flèche pour un montant de 386 k€.

Les investissements récurrents (2,55M€)

La Ville poursuit son effort financier afin de dégager suffisamment de crédits pour permettre de maintenir son patrimoine en état, mais également pour moderniser son administration. Au total, ce sont plus de 2,5 M€ qui sont inscrits au budget 2024.

Parmi les réalisations, on peut citer les suivantes :

- Programme de voirie : 650 k€ ;
- Effacement des réseaux : 350 k€ ;
- Aménagement du local des archives municipales : 80 k€ ;
- Changement des luminaires en LED dans la salle omnisports des Ribandeaux : 25 k€ ;
- Aménagement des espaces extérieurs du multi-accueil : 24 k€ ;
- Sanitaires plage du Veillon : 30 k€ ;
- Réfection du mur du cimetière Saint-Hilaire : 95 k€ ;
- Renouvellement de la flotte auto : 125 k€ ;
- Travaux de sauvegarde du Château : 222 k€ ;
- Équipements numériques : 162 k€.

Une enveloppe exceptionnelle pour l'entretien du patrimoine bâti : 300 k€

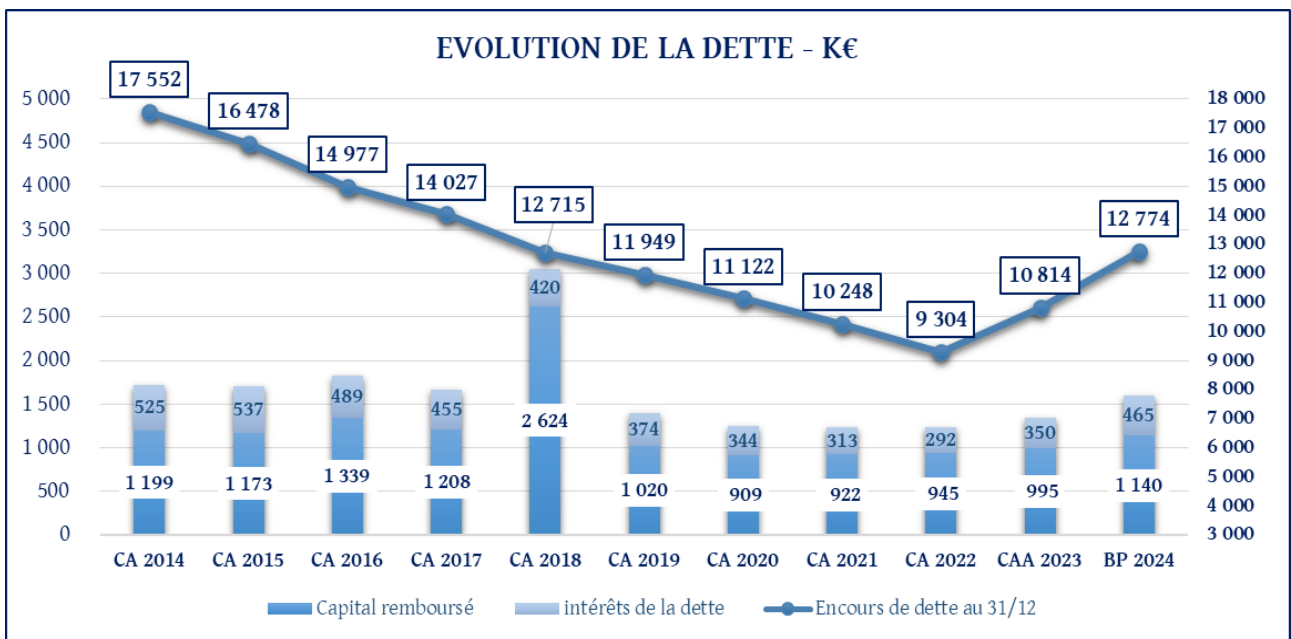
La commune de Talmont-Saint-Hilaire est propriétaire de plus de 90 bâtiments publics, qui pour certains nécessitent une remise à niveau. Il s'agit de les rendre plus confortables, moins énergivores et d'assurer leur sécurité. C'est dans cet esprit que la ville va se doter d'une enveloppe financière exceptionnelle en 2024 à hauteur de 300 k€. Les bâtiments ciblés sont notamment la salle du Moulin des Landes, le Centre Socio-Culturel du Talmondais, la salle Louis Chaigne, l'église Saint-Pierre et les logements de la Croisée.

4.2.2. Les autres dépenses d'investissement

Emprunts et dettes assimilées

Pour 2024, le remboursement du capital de la dette s'élève à 1 140 k€. Notons que ce budget intègre le remboursement des nouveaux emprunts réalisés en 2023, et ceux projeté en 2024.

Enfin, la restitution des cautions est budgétisée à hauteur de 10 k€.



A la fin de l'année 2024, la dette est projetée à 12,7 M€. Les efforts consentis entre 2014 et 2022, pour réduire la dette de plus de 47 % donne aujourd'hui de réelles marges de manœuvre à la commune.

V. L'ÉPARGNE

Malgré un contexte pénalisant pour les collectivités locales, qui font face à l'inflation des dépenses courantes et à la stabilisation voire la diminution des dotations de l'État, la capacité d'autofinancement de la commune atteint un niveau très acceptable dans le budget primitif 2024. L'épargne de gestion, c'est-à-dire ce qu'il reste à la commune une fois le paiement de ses charges liées à son cycle d'exploitation, atteint près de 3 M€. Elle est en hausse de 23 % par rapport au budget primitif 2023. Ainsi, une fois le remboursement des intérêts et du capital de la dette, il reste à la commune 1,35 M€ pour l'autofinancement de ses investissements. Elle respecte sa cible à savoir consacrer, pour le financement de ses investissements, au moins 10 % de ses recettes de fonctionnement.

	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION BP 24 / BP 23
Recettes de gestion	12 632 700 €	13 523 050 €	7,05%
Dépenses de gestion	10 247 975 €	10 574 150 €	3,18%
Epargne de gestion	2 384 725 €	2 948 900 €	23,66%
Intérêts de la dette	405 000 €	455 000 €	12,35%
Epargne brute	1 979 725 €	2 493 900 €	25,97%
Amortissement du capital de la dette	1 060 000 €	1 140 000 €	7,55%
Epargne nette	919 725 €	1 353 900 €	47,21%
<i>taux d'épargne nette</i>	<i>7,28%</i>	<i>10,01%</i>	<i>37,52%</i>
Dette au 31/12	10 814 499 €	12 778 248 €	18,16%
Capacité de desendettement	5,46	5,12	-6,20%

La dette, bien qu'en progression, reste sous contrôle. En effet, avec une capacité de désendettement de 5 années, la ville fait figure de bon élève et ce malgré un budget d'investissement « conquérant » puisque le niveau d'alerte de cet indicateur est plutôt à 10 années. Des marges de manœuvre existent donc pour continuer à mener des projets structurants sans entrer dans un cycle d'endettement trop important.

VI. LES RATIOS OBLIGATOIRES

Numéro	Ratios	Valeur Talmont population totale	Valeur Talmont population DGF*	Moyenne de la strate - année 2021 - pop DGF **
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 373 €	1 004 €	1 057 €
2	Produits des impositions directes / population	914 €	668 €	728 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 666 €	1 218 €	1 281 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	1 022 €	747 €	301 €
5	Encours de dette / population	1 332 €	974 €	1 095 €
6	DGF / population	103 €	75 €	111 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	49,33%	49,33%	58,30%
9	Dépenses réelles de fonct. et remb. de la dette / recettes réelles de fonct.	90,49%	90,49%	91,90%
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	61,37%	61,37%	23,50%
11	Encours de dette / recettes réelles de fonct.	79,97%	79,97%	85,50%

* la population DGF intègre les résidences secondaires, à raison d'une personne par logement

** DGCL - STRATE Commune du littoral maritime de + de 10 000 habitants

VII. LES BUDGETS ANNEXES

7.1. Le budget annexe "lotissements secteur Court Manteau"

Afin de lancer l'opération d'aménagement du secteur Court Manteau, comprenant un potentiel de 120 nouveaux logements, la Commune a ouvert un budget annexe en 2020. Les études conduites en 2021 ont mis en évidence l'apparition de zones humides sur une partie du secteur. De la sorte, des études complémentaires ont été faites en 2022 pour déterminer la viabilité du projet.

L'année 2024 sera marquée par la remise de plusieurs scénarios d'aménagement qui permettra d'enclencher la phase de maîtrise d'œuvre. 30 500 € sont ainsi budgétisés pour ces prestations intellectuelles.

Ce budget est assujéti à la TVA.

FONCTIONNEMENT		BP 2023	BP 2024	ECART BP 24/ BP 23
A	Recettes réelles de fonctionnement	0 €	0 €	#DIV/0!
B	Recettes d'ordres de fonctionnement	240 500 €	260 500 €	8,32%
C = A+B	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	240 500 €	260 500 €	8,32%
D	Dépenses réelles de fonctionnement	35 500 €	30 500 €	-14,08%
E	Dépenses d'ordres de fonctionnement	205 000 €	230 000 €	12,20%
F = D+E	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	240 500 €	260 500 €	8,32%
G = A-D	Solde sur opérations réelles	-35 500 €	-30 500 €	-14,08%

INVESTISSEMENT		BP 2023	BP 2024	ECART BP 24/ BP 23
A	Recettes réelles d'investissement	35 500 €	30 500 €	-14,08%
B	Recettes d'ordres d'investissement	205 000 €	230 000 €	12,20%
C = A+B	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	240 500 €	260 500 €	8,32%
D	Dépenses réelles d'investissement	0 €	0 €	#DIV/0!
E	Dépenses d'ordres d'investissement	240 500 €	260 500 €	8,32%
F = D+E	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	240 500 €	260 500 €	8,32%

EQUILIBRE BUDGETAIRE DES DEUX SECTIONS		481 000 €	521 000 €	8,32%
---	--	------------------	------------------	--------------